

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

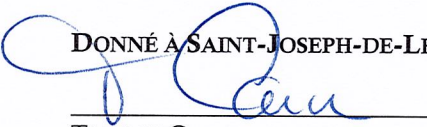
est par les présentes donné par la soussignée, Tammy Caron, Dir. générale et secrétaire
trésorière de la susdite municipalité,

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2011-06

LES INTÉRESSÉS POURRONT PRENDRE CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT AU BUREAU MUNICIPAL, AU
70, RUE DE LA RIVIÈRE À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE, CE 22 NOVEMBRE 2022.

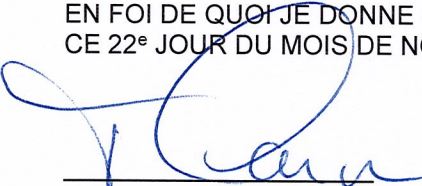

TAMMY CARON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Tammy Caron, en ma qualité de greffière-trésorière, DMA de la municipalité de *St-Joseph-de-Lepage*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présents en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h30 et 16h00.

CENTRE LEPAGEOIS
SALLE MUNICIPALE

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 22^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2022


Directrice générale et greffière-trésorière, DMA